

## VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

### Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 15 août 2024 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, et de Lavaux-Oron, sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Oleg GAFNER, né le 10 juillet 2001, originaire de Beatenberg (BE), étudiant, domicilié Rue du Simplon 7, 1006 Lausanne, qui remplace au sein du groupe des Verts Mme Séverine Evéquoz, démissionnaire ;

M. Jean-Claude FAVRE, né le 12 juin 1964, originaire de St-Barthélémy (VD), conseiller en gestion d'entreprise, domicilié Chemin du Grand Clos 6B, 1092 Belmont-sur-Lausanne, qui remplace au sein du groupe Vert'libéral M. Jean-François Chapuisat, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Jean-François Thuillard, Président, Patrick Simonin, 2<sup>e</sup> Vice-Président, Nathalie Jaccard, Céline Misiego, Marc Morandi et Cloé Pointet, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 15 août 2024

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Stéphane Montangero*  
*Premier Vice-Président*